

Département du Bas-Rhin - Arrondissement de Strasbourg-Ville

COMMUNE DE MUNDOLSHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 janvier 2023

Nombre de conseillers élus : 27

Nombre de conseillers en fonction : 27

Nombre de conseillers présents : 19

Nombre de procurations : 6

Date d'affichage de la convocation : 24.01.2023

L'an deux mil vingt-trois, le trente janvier à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de Mundolsheim était assemblé en séance ordinaire au Centre Culturel de Mundolsheim, après convocation légale envoyée le vingt-quatre janvier deux mil vingt-trois, sous la présidence de Madame Béatrice BULOUE, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :

Annick MARTZ-KOERNER - Nicolas SCHMITT – Gérard CONRAD – Doria BOUDJI – Serge KURT – Nathalie MAUVIEUX - Laurent GUILLO – Laurent BAYART - Eric THOMY – Elisabeth DEISS - Jean-Claude WORRINGEN – Valérie GUERALT – Sylvie RISSE – Sébastien BOUREL - Julie LINGELSER – Henri BECKER – Hervé DIEBOLD – Philippe ROSER

Étaient absents excusés représentés :

Madame Sophie DIEMER donne procuration de vote à Madame Elisabeth DEISS
Monsieur Eric LEHMANN donne procuration de vote à Madame Annick MARTZ-KOERNER
Madame Cathie PETRI donne procuration de vote à Madame Béatrice BULOUE
Madame Ornella PFEIFFER donne procuration de vote à Monsieur Nicolas SCHMITT
Monsieur Grégory RICHERT donne procuration de vote à Monsieur Henri BECKER
Monsieur Armand RUPP donne procuration de vote à Monsieur Eric THOMY

Étaient absentes excusées :

Madame Désirée HUBER - Madame Valérie WEHN

Le quorum étant atteint, Madame Béatrice BULOUE, Maire, ouvre la séance

Le Maire :

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois

Transmis au Représentant de l'Etat le 2 février 2023

Publié sur le site internet de la commune le 2 février 2023

Le Maire, Béatrice BULOUE



3. Débat d'Orientations Budgétaires en vue de l'adoption du Budget Primitif 2023

Conseillers
élus : 27

Conseillers
en fonction : 27

Conseillers
présents : 19

Conseillers
absents : 8
dont 6 avec procuration

Le débat d'orientation budgétaire est une étape substantielle dans l'élaboration du budget primitif d'une collectivité territoriale. Conformément à l'article 2312-1 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, il se déroule dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif. Il s'appuie sur un rapport d'orientations budgétaires joint à la présente délibération qui présente le contexte économique global, la situation financière de la commune, les hypothèses retenues pour la construction du budget, les engagements pluriannuels envisagés et la structure de la dette de l'année 2023.

Mme le Maire, et M. Kurt, adjoint au Maire, présentent le rapport d'orientation budgétaire.

Henri Becker : n'a pas la même vision de la dette des habitants. Selon lui, on enregistre une augmentation de 25% de la dette par habitant depuis 2021. Il revient également sur les dates de référence des ratios des dettes. Il souhaiterait que soit mentionné dans le rapport que le ratio de strate utilisé pour la comparaison de la dette par habitant date de 2021.

Serge Kurt : Le dernier ratio disponible a été utilisé, et il s'agit effectivement de celui basé sur les chiffres de 2021. Il faut relativiser cette comparaison. On reste une des communes les moins endettées. Béatrice Bulou : Une comparaison est possible par rapport aux communes de même profil. Il est tout à fait acceptable que la commune s'endette pour effectuer un investissement tel que le pôle intergénérationnel.

Philippe Roser : A quoi peut-on s'attendre sur l'augmentation des recettes de facturation au service enfance ? Comment expliquer cette augmentation ?

Serge Kurt : on observe une hausse des recettes de l'ordre de 50 000 € de septembre à décembre 2022, par rapport à la même période en 2021. Cela peut s'expliquer par :

- *Augmentation des effectifs*
- *Comparatif par rapport à une année qui avait été impactée par le COVID*
- *Forfaitisation : il y a moins d'annulations de dernière minute*
- *Nouvelle grille tarifaire.*

Il rappelle les objectifs de cette nouvelle grille de tarifs :

- *Rééquilibrer le prorata « commune, subventions et familles »,*
- *Équité : baisser la facturation pour les faibles revenus, et l'augmenter pour les revenus les plus élevés.*

Philippe Roser : Les subventions de la CAF vont-elles impacter les coûts de fonctionnement ? Y aura-t-il des augmentations des subventions de la CAF ?

Nicolas Schmitt : Les versements de la CAF sont proportionnels au nombre d'enfants et aux contrats. Dans l'hypothèse où le temps d'accueil méridien serait agréé jeunesse et sports, la CAF pourrait financer ce temps d'accueil. Cela génère également des coûts.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du rapport d'orientations budgétaires et en avoir débattu PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2023.

NE DONNE PAS LIEU A VOTE

Mundolsheim, le 2 février 2023

Le Maire,

Le secrétaire de séance,




Béatrice BULOUE


Nicolas SCHMITT